

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2019

---

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 33

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 6 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre la diffusion de propos outrageants en ligne répond à l'apprentissage dit de la « citoyenneté numérique » à laquelle est censée préparer la formation concernée. Dans la perspective de ne pas alourdir un peu plus les textes législatifs, cette mention superficielle est supprimée.